

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITES

La CP-CNU, réunie en assemblée plénière le 23 avril, au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche,

Rappelle à Madame la Ministre les engagements qu'elle a solennellement pris visant à la pleine reconnaissance des missions du CNU et de la CP-CNU.

Regrette que des engagements essentiels n'aient toujours pas été concrétisés.

Regrette tout particulièrement que le décret et l'arrêté relatifs à l'indemnisation des membres du CNU ne soient pas encore publiés.

Déplore les conséquences préoccupantes créées par cette situation sur le calcul des services d'enseignements effectués cette année.

Souligne que le CNU et la CP-CNU ont pleinement exercé leurs compétences dans le respect des dispositions réglementaires.

Déplore la situation de blocage créée par le Ministère.

Souhaite que Madame la Ministre honore sans plus tarder les engagements pris à l'égard du CNU et de ses membres.

Motion adoptée par la CP-CNU, à la majorité de ses membres présents.